



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

SIL – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A fournir lors du dépôt de votre dossier de candidature

En fonction de l'activité principale que vous déclarez sur la fiche de renseignements jointe, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir :

- La charte d'engagement de l'utilisateur
- La fiche de renseignements
- Justificatif d'une adhésion à une démarche qualifiante et/ou réseau et/ou label
- Justificatif du statut d'agriculteur
- Justificatif pour les ressortissants des chambres consulaires (Inscription Registre Commerce et Société/Répertoire Métiers) – Kbis ou RM
- Déclaration d'établissement à la DRAJES (activités sportives)
- Attestation d'appartenance à une fédération professionnelle
- Un plan de situation de l'activité (Google Maps)
- Attestation d'assujettissement ou non à la TVA

L'ensemble des pièces justificatives correspondant à votre activité devra impérativement être joint à la fiche de renseignements et à la charte d'engagement pour validation de votre dossier.

Les documents demandés doivent être datés de l'année en cours.

***Votre dossier complet doit être retourné au Conseil Départemental du Gard
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
à l'adresse mail suivante « tourisme@gard.fr » ou par courrier :***

***Conseil Départemental du Gard
DGADCV - Direction de l'attractivité du Territoire
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 Rue Guillemette 30044 Nîmes cedex 09***